



**CONINCO** 

*Explorers in finance*

 KARTESIA

## CONINCO – INTRODUCTION A LA DETTE PRIVÉE SENIOR

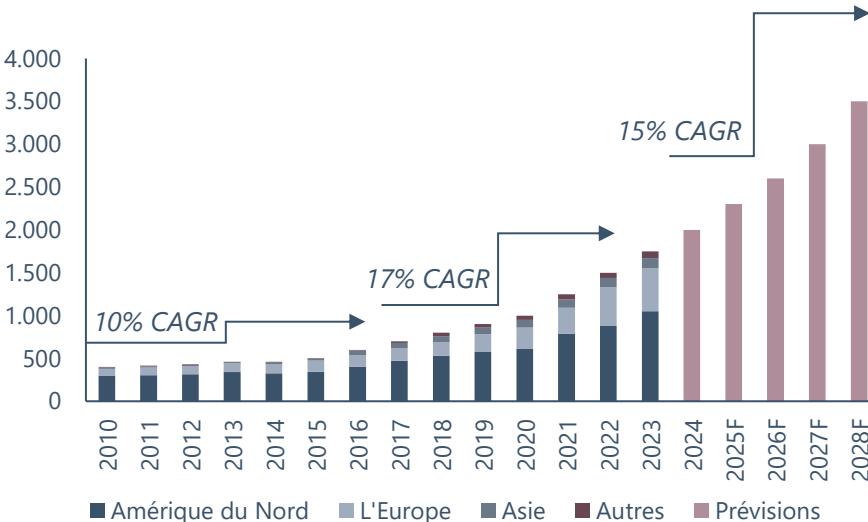
Novembre 2024

# UNE CLASSE D'ACTIFS EN RAPIDE DÉVELOPPEMENT

La dette privée - une classe d'actifs sous-allouée avec de fortes perspectives de croissance

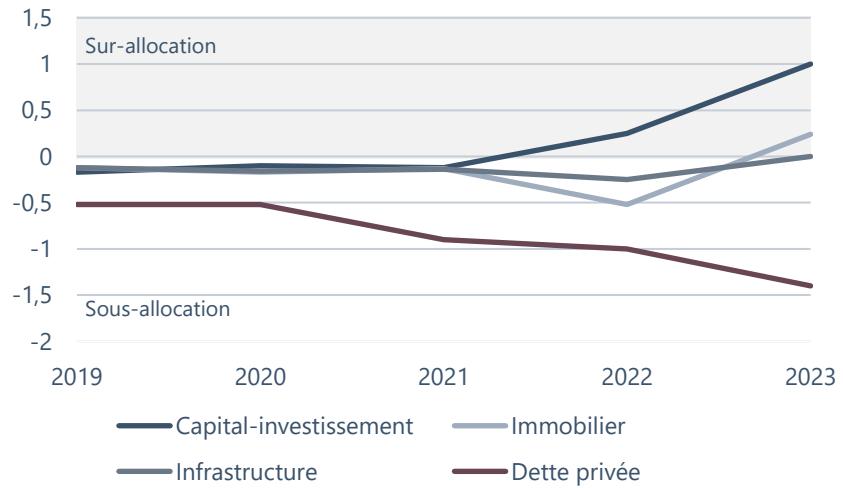
- Les besoins en capitaux augmentent à l'échelle mondiale, tandis que la tendance séculaire au repli des banques devrait se poursuivre.
- Selon Blackrock, la **dette privée mondiale devrait croître de 15 % par an au cours des cinq prochaines années**, pour atteindre 3 500 milliards de dollars à la fin de 2028.<sup>1</sup>
- Au cours d'une année difficile pour les marchés privés, la dette privée a maintenu ses performances, surpassant toutes les classes d'actifs des marchés privés en termes de croissance de la collecte de fonds, de croissance des actifs sous gestion et de performance.<sup>2</sup>

## Actifs sous gestion de la dette privée mondiale (Md\$)<sup>1</sup>



- Malgré la croissance des engagements, les LPs restent sous-pondérés en dette privée par rapport à leurs objectifs.<sup>3</sup>
- 76% des LPs ont l'intention d'augmenter leur exposition à la dette privée, en privilégiant (78%) les fonds qui investissent dans les segments du mid-market et du lower mid-market<sup>4</sup>.

## Différence entre les allocations réelles et les allocations cibles d'actifs privés chez les investisseurs (100 ppts)<sup>3</sup>



1. BlackRock, Preqin. Au 31 décembre 2023. Exclut les prêts immobiliers et d'infrastructure. Données historiques de Preqin, à la fin de chaque année fiscale. Les années 2024F à 2028F sont des estimations de BlackRock. Il n'y a aucune garantie que les prévisions se réalisent. Au 28 août 2024. 2. McKinsey Global Private Markets Review 2024 ; 3. CEM Benchmarking ; 4. Campbell Lutyens analysis;

# LES CARACTÉRISITQUES DE LA CLASSE D'ACTIFS

Un couple rendement risque attractif

- La dette privée offre des **rendements attractifs, plus élevés que les crédits liquides**
- Des **intérêts cash réguliers contractuels** reversés aux investisseurs tout au long de la vie du fonds
- Des rendements protégés **car indexés sur les taux de référence**

PERFORMANCE

PROFIL DE RISQUE

DIVERSIFICATION

ACCELERATEUR DE CROISSANCE

- L'investissement dans la dette privée permet une **diversification des sources de rendement**
- **Diversification forte des portefeuilles de dette privée** par nombre d'entreprises, géographie et secteurs d'activité

- **Classe d'actif résiliente** car située au bas de la structure de capital
- **Forte protection à la baisse**
- **Faible volatilité**
- **Taux variable**, contrairement aux instruments de financement à taux fixe souvent utilisés par les entreprises cotées en bourse
- **Des entreprises au profil résilient:** visibilité des cash flows dans des secteurs solides

- **Soutien financier fort à des entreprises de croissance**
- **Certitude d'exécution**
- Donner aux entreprises **des moyens importants avec une visibilité forte** sur l'accompagnement de leur croissance

# PRIME CONSTANTE FACE AUX CRÉDITS LIQUIDES<sup>1</sup>

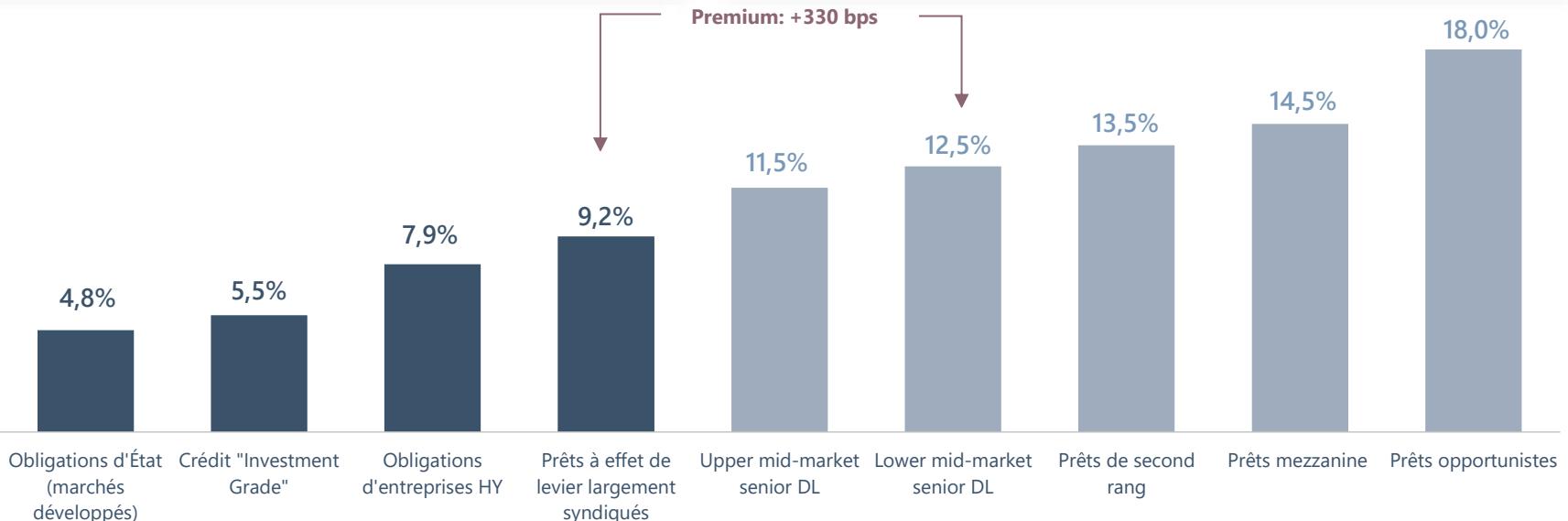
La dette privée senior du « lower mid-market » (PMEs) génère actuellement une prime de rendement de 330 pdb<sup>2</sup> par rapport aux prêts largement syndiqués

La prime totale offerte par la dette privée senior peut être analysée comme suit :

- i. "Prime d'illiquidité et de complexité" : environ 2,3% de prime de rendement entre les prêts à effet de levier largement syndiqués et la dette privée de premier rang illiquide garantie par des emprunteurs de type PMEs.
- ii. "Prime de taille" : prime de rendement d'environ 1% pour les prêts aux PMEs de taille modérée (la prime de taille se retrouve dans la plupart des catégories d'actifs).

Crédit liquide / Revenu fixe - Rendements actuels du marché<sup>3-7</sup>

Dette privée - Estimation des rendements actuels<sup>8</sup>



Source : Campbell Lutyens : Campbell Lutyens, T2 2024

1. "High Yield", obligations à hauts rendements; 2. Points de base; 3. Tous les rendements sont exprimés bruts de tous frais hypothétiques de gestion et de performance des fonds, sont sans effet de levier et supposent l'absence de défauts/pertes. Contient des estimations qui ne préjugent en rien des rendements à venir. 4. Les obligations d'État à 10 ans reflètent le rendement le plus défavorable de l'indice S&P Global Developed Sovereign Bond (USD) au 14 mai 2024 ; 5. Le crédit « Investment Grade » reflète le rendement le plus défavorable de l'indice S&P 500 Investment Grade Corporate Bond au 14 mai 2024 ; 6. High Yield reflète le rendement au pire de l'indice S&P US High Yield Bond au 14 mai 2024 ; 7. Prêts à effet de levier largement syndiqués de l'indice Morningstar LSTA U.S. Leveraged Loan 100, rendement à l'échéance au 14 mai 2024; 8. Tous les rendements des crédits illiquides reflètent les estimations de Campbell Lutyens basées sur des observations du marché privé. Comprend les rendements totaux des lignes de prêt privées, y compris les intérêts, les frais initiaux et les autres frais.

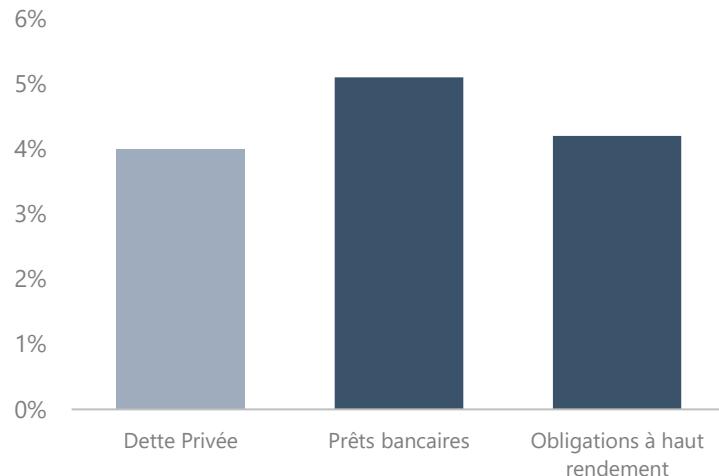
# UN INSTRUMENT FINANCIER PROTECTEUR

Des taux de défaut et de perte inférieurs aux autres types de dettes

- La dette privée n'est pas soumise aux mêmes pressions de marché et à la même volatilité que les obligations cotées. Les taux de défaut et de perte ont été plus favorables que ceux des prêts syndiqués ou des obligations à haut rendement.
- Les prêts de la dette privée ont pu conserver des conditions et une protection des prêteurs plus solide que les autres classes d'actifs comparables.

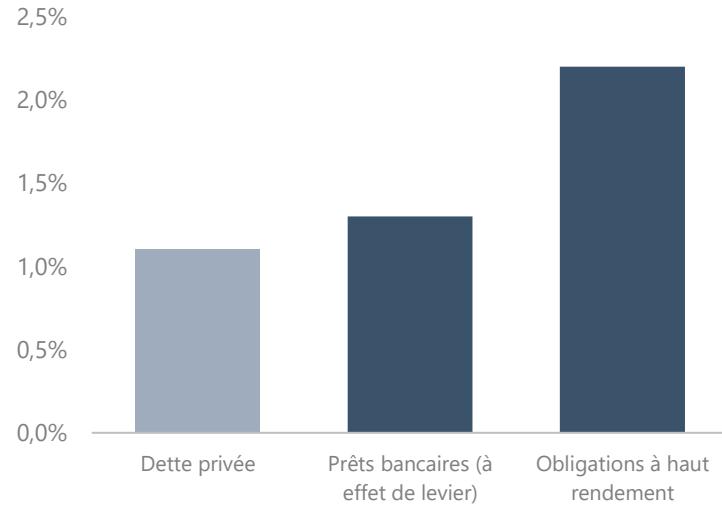
Taux de défaut<sup>1</sup>

Moyenne annuelle Taux de défaut (%)



Taux de perte<sup>2</sup>

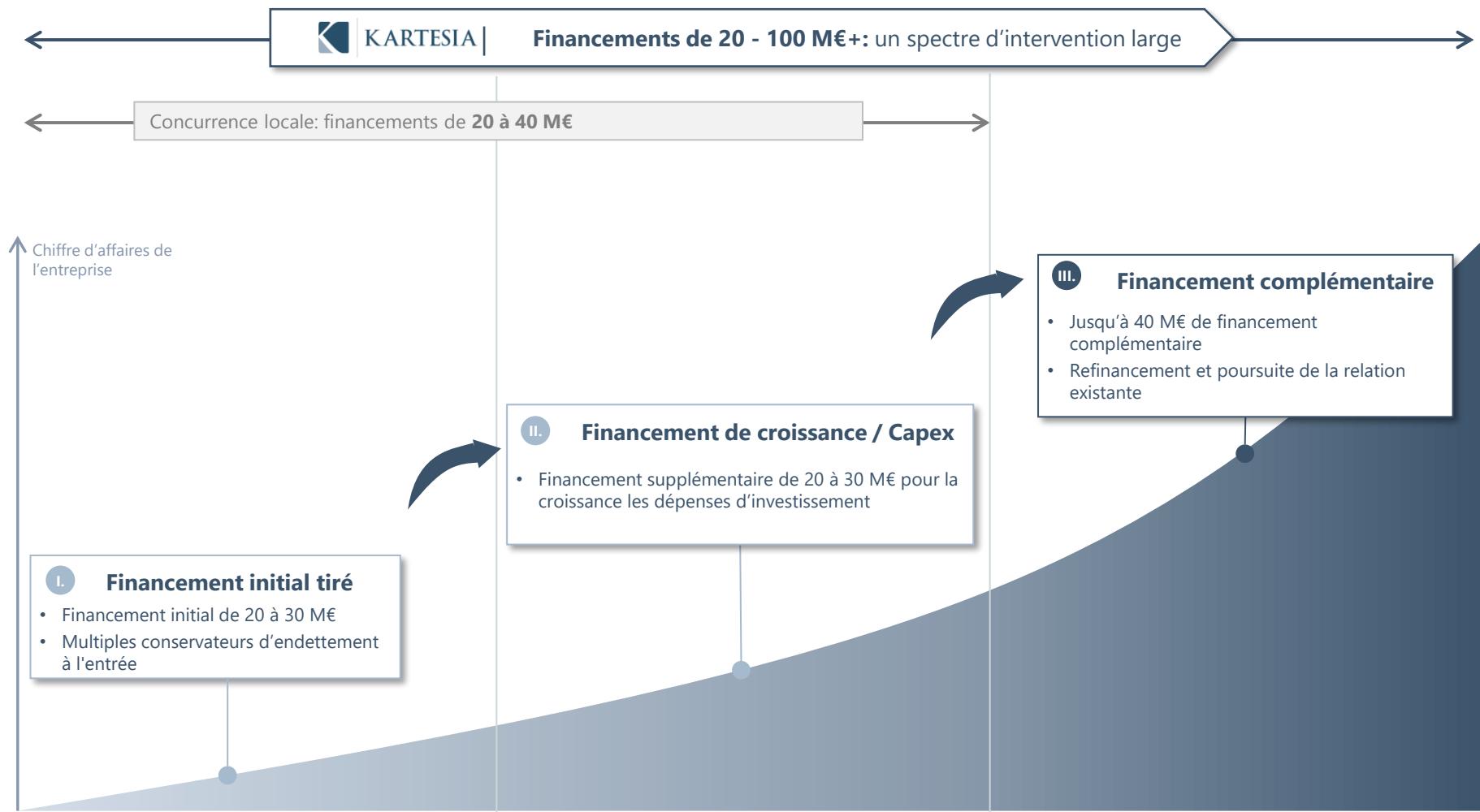
Taux de perte de la période COVID à T3-2023 (%)



1. Pitchbook LCD, S&P CreditPro et Moody's pour la période 1995-2022 ; 2. Morgan Stanley, Understanding Prive Credit, juin 2024. Le "Direct Lending" est représenté par l'indice Clifffwater Direct Lending (CDLI) et est calculé à partir de données trimestrielles, qui ont été annualisées. "Les obligations à haut rendement sont représentées par l'indice ICE BofA High Yield calculé à partir de données mensuelles annualisées, à l'exception du graphique sur l'expérience en matière de pertes, qui provient de Moody's. Les "Leveraged Loans" sont représentés par l'indice Morningstar LSTA US Leveraged Loan calculé à partir de données mensuelles annualisées, à l'exception du graphique sur les pertes subies, qui proviennent de Moody's. La performance de l'indice est fournie à titre d'illustration uniquement et n'est pas censée représenter la performance d'un investissement spécifique. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Les taux de défaut et de recouvrement proviennent de Moody's.

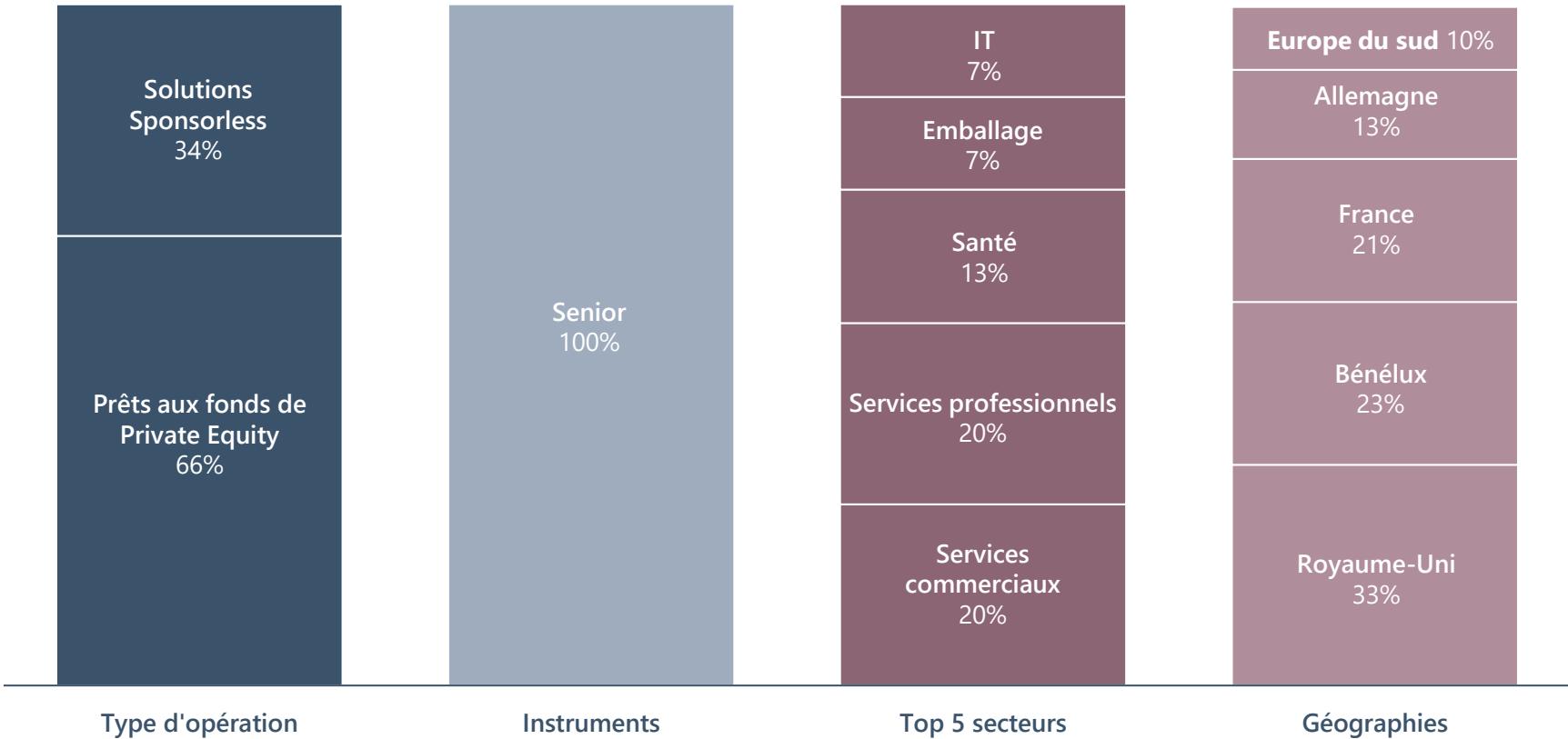
# CATALYSEUR DE CROISSANCE

La dette privée permet d'accompagner les entreprises tôt et sur le long terme



# PORTEFEUILLE TYPE DE DETTE PRIVÉE SENIOR

Exemple de diversification d'un portefeuille de dette privée senior par type d'opération, par secteurs et par géographies



Note : Analyse de Kartesia, basée sa stratégie de dette privée senior au 30 juin 2024. Classement des secteurs MSCI.

# ATTRACTIVITÉ DU MARCHÉ CIBLE

Le segment des entreprises de taille petite et moyenne, est particulièrement profond et moins concurrentiel, ce qui permet une plus grande sélectivité des opérations et de meilleurs rendements ajustés du risque

Facteur	Importance	Approche Lower Mid Market
Une taille de marché importante	Abondance d'opportunités potentielles	<ul style="list-style-type: none"><li>Segment le plus atomisé avec un <b>niveau de concurrence plus faible</b></li><li>Maximisation du flux d'opérations et <b>optimisation de la sélectivité des opérations</b></li><li>Accompagnement des entreprises soutenues dans leur développement par croissances externes</li></ul>
Atténuation des risques	Meilleur rendement ajusté du risque	<ul style="list-style-type: none"><li>Des <b>niveaux d'endettement conservateurs</b>, avec de la dette de premier rang</li><li><b>100% de taux variables</b>, offrant une couverture naturelle contre la hausse des taux</li><li>Diversification en termes de <b>nombre, géographie et de taille moyenne des opérations</b></li><li>Kartesia est généralement le prêteur unique/majoritaire</li></ul>
Une protection structurelle plus forte	Adaptée au risque	<ul style="list-style-type: none"><li>Mise en place d'une documentation de prêt conservatrice permettant de <b>protéger l'investissement</b></li><li>Des opérations <b>entièrement assorties de covenants</b> et de protections des paiements anticipés</li><li><b>Décote à l'achat</b> sur les opérations réalisées sur le marché secondaire</li></ul>
Accès préférentiel aux équipes de direction des entreprises	Préservation du capital et faible dispersion des rendements	<ul style="list-style-type: none"><li>Recherche d'une position de <b>partenaire créateur de valeur à long terme</b></li><li>Accès complet à l'information grâce à la présence des équipes Kartesia <b>au conseil d'administration</b></li></ul>

# EXEMPLE D'OPÉRATION – INVESTISSEMENT PRIMAIRE

Factoria 2 (Dette senior unitranche – France)



<b>Taille d'investissement</b>	50 - 100 M€
<b>Type d'investissement</b>	Primaire
<b>Investissement initial</b>	Juin 2022
<b>Pays</b>	France
<b>Industrie</b>	Gestion des installations
<b>Structure</b>	4,5% cash + 2,8% PIK
<b>Frais d'arrangement</b>	1,5%
<b>TRI attendu<sup>1</sup></b>	11,5%
<b>Multiple attendu<sup>1</sup></b>	1,30x
<b>Date de sortie prévue</b>	Décembre 2024
<b>Levier<sup>2</sup></b>	4,0x
<b>Siège au CA<sup>3</sup></b>	Oui
<b>Moody's Shadow Rating</b>	A3

## Description de l'entreprise

- Groupe Factoria (" le Groupe ", " la Société ") est un distributeur français de solutions d'impression, informatiques, de télécommunications et de gestion électronique de documents.
- Le Groupe est issu de l'adossement en 2020 de (i) Factoria (créé en 2006), historiquement située à Paris et dont les services couvrent maintenant l'ensemble du territoire français, (ii) SMB (créé en 1989), opérant dans les Antilles françaises.

## L'OPPORTUNITÉ

- Acteur de référence de son marché avec de fortes positions locales.
- Forte visibilité des revenus grâce à des contrats long terme (75 % des clients ont des contrats à 5 ans).
- Base de clients fidèle et diversifiée.
- Solide performance financière historique et forte génération de trésorerie (conversion en FCF: 75 %).
- Résilience prouvée aux cycles économiques (voir ci-dessous), avec un niveau de ventes en 2021 conforme aux niveaux antérieurs à Covid, malgré les effets continus du travail à domicile.

## ANGLE D'ORIGINATION

- Nous avons bénéficié de notre position de prêteur et de notre soutien continu au Groupe Factoria au cours des deux dernières années, ainsi que de nos solides relations commerciales avec le Groupe Baelen, une holding familiale française active sur le marché des PMEs.

## PERFORMANCE<sup>4</sup>

- Le groupe a connu une croissance forte et régulière de l'ensemble de ses activités, notamment (i) l'activité d'impression avec la hausse du parc installé, des niveaux d'impression stables et des taux de marge brute qui s'améliorent, et (ii) la forte performance des divisions informatiques et télécommunications. Des tensions subsistent au niveau de l'approvisionnement en imprimantes (en particulier chez Toshiba).
- Factoria a intégré avec succès 3 entités en 2023.



## Valeur ajoutée de Kartesia

- Capacité à accompagner la stratégie de consolidation du Groupe.
- Relations d'affaires étroites avec le Groupe Baelen.
- Solution de financement sur mesure adaptée aux besoins spécifiques de l'opération de rachat de Factoria par Groupe Baelen.

## Chiffres clés au 30 avril 2024

(M€)	Déc-22	Déc-23	Avr-24	Déc-23 Budget
Chiffre d'affaires	184,1	210,1	207,6	220,9
Marge brute	93,7	107,0	104,8	113,2
EBITDA ajusté	33,1	36,0	34,0	37,9
Marge brute (%)	50,9%	51,0%	50,5%	51,3%
Marge d'EBITDA ajusté (%)	18,0%	17,2%	16,4%	17,1%

1. à la sortie de l'opération sur le fonds KSO II en juillet 2024 (estimation au 30 juin 2024) ; 2. à l'entrée du deal; 3. 1 siège de censeur

# AVERTISSEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES

1/5

---

Cette présentation (la « Présentation ») a été préparée par Kartesia Management, Kartesia UK Ltd, Kartesia Belgium (ci-après dénommées « Kartesia ») et est diffusée de manière strictement confidentielle à un nombre limité d'investisseurs potentiels. Il s'agit d'une communication commerciale. Cette communication a un but purement commercial, n'est pas un document contractuel ou un document d'information requis par une quelconque disposition législative, et n'est pas suffisante pour prendre une décision d'investissement.

## Pas d'offre au public de titres

Cette présentation n'a qu'un but informatif. Aucune information contenue dans cette Présentation ne doit être interprétée comme une sollicitation, une offre, une recommandation, une déclaration d'adéquation ou une approbation d'une offre au public de titres ou d'un investissement. La souscription ou l'acquisition de titres dans les entités gérées ou conseillées par Kartesia est effectuée uniquement par le biais du PPM, de la documentation juridique constitutive et/ou d'autres documents d'offre définitifs (y compris les bulletins de souscription définitifs) distribués par Kartesia et/ou des personnes autorisées par Kartesia. Le contenu de cette Présentation ne doit pas être interprété comme un prospectus, une publicité ou une offre publique d'un quelconque titre ou de parts. Il incombe aux investisseurs potentiels de se conformer aux lois et réglementations pertinentes de tout territoire dans le cadre de toute demande de souscription à un fonds ou à un véhicule similaire mentionné dans la présente Présentation. Tout investissement dans un fonds ou un véhicule similaire est soumis à divers risques, dont aucun n'est décrit dans le présent document. Une description de certains risques liés à un investissement dans un tel véhicule sera présentée dans tout prospectus définitif ou document similaire relatif à ce véhicule ; ces risques doivent être soigneusement examinés par les investisseurs potentiels une fois que ce document définitif sera disponible et avant toute décision d'investissement.

## Confidentialité

Cette Présentation et toutes les informations qu'elle contient sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif de leurs destinataires. Ils ne doivent pas être distribués, publiés, divulgués ou reproduits, en tout ou en partie, à quiconque sans l'accord écrit préalable de Kartesia. Tout destinataire s'engage à renvoyer cette présentation (ainsi que toute copie et/ou extrait) à Kartesia sur simple demande.

## Précision - Limitation de la responsabilité

Ni Kartesia ni aucun de ses agents ou représentants ne font de déclaration quant à l'adéquation, la fiabilité, l'opportunité, l'exhaustivité ou l'exactitude des informations, services et autres contenus de cette Présentation. Cette Présentation est fournie à titre d'information, ne prétend pas être complète et ne contient pas toutes les informations qu'un investisseur potentiel considérerait comme importantes et/ou significatives en ce qui concerne un investissement potentiel dans le Fonds. Les informations contenues dans cette présentation sont à jour à la date mentionnée sur la première page (sauf indication contraire). La remise de cette Présentation n'implique pas que les informations qu'elle contient restent correctes à tout moment après la date de cette Présentation. Bien que Kartesia ait pris toutes les précautions raisonnables pour s'assurer que les faits énoncés dans cette Présentation sont vrais et exacts dans tous leurs aspects significatifs et qu'il n'y a pas d'autres faits importants dont l'omission rendrait trompeuse toute déclaration dans cette présentation, Kartesia ne peut pas garantir que cette présentation et son contenu seront toujours corrects ou exempts de fautes ou d'erreurs. Ni Kartesia, ni aucun de ses agents ou représentants ne peut être tenu responsable, directement ou indirectement, sur un fondement contractuel, délictuel ou autre, de tout dommage lié à cette Présentation ou à l'utilisation du contenu fourni dans cette Présentation, y compris tout dommage direct, indirect, spécial, accessoire ou consécutif (y compris, mais sans s'y limiter, la perte de bénéfices, d'intérêts, de données, de revenus commerciaux, d'économies anticipées, d'affaires ou de fonds de commerce).

Les informations contenues dans cette Présentation, y compris toutes les données de marché et les informations sur les tendances (sauf indication contraire), sont basées sur des estimations ou des attentes de Kartesia, et il n'y a aucune garantie que ces estimations ou attentes soient ou se révèlent exactes. Certaines des informations contenues dans cette Présentation ont été obtenues à partir de sources publiées préparées par d'autres parties. Bien que ces sources soient considérées comme fiables, Kartesia n'a pas vérifié de manière indépendante les informations provenant de sources tierces et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations.

## Déclarations prospectives

Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits antérieurs incluses dans le présent document, y compris, mais sans s'y limiter, celles concernant la stratégie commerciale, les plans de gestion et d'investissement, les objectifs et les rendements cibles du Fonds, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances, les rendements ou les résultats sectoriels réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives, et sont fondés sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies actuelles et futures du Fonds et l'environnement dans lequel il s'attend à opérer.

## Données de performance

Toute donnée de performance exprimée dans cette Présentation est une indication de la performance passée et n'indique pas et ne garantit pas les résultats futurs. Cette Présentation a été réalisée de bonne foi par Kartesia ; toutefois, aucune déclaration n'est faite quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude des informations qu'elle contient. En particulier, vous devez savoir que ces informations peuvent être incomplètes, contenir des erreurs ou ne pas être à jour. Kartesia ne s'engage pas et décline toute obligation de mise à jour de ces documents. Kartesia se réserve le droit d'ajouter, de modifier ou de supprimer toute information contenue dans ce document à tout moment.

# AVERTISSEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES

2/5

---

## Historique

Les informations relatives à la performance des investissements figurant dans le présent document ont pour seul but de fournir aux investisseurs des informations sur les transactions et la performance des investissements réalisés par Kartesia par l'intermédiaire de ses fonds gérés existants.

Les informations sur les performances comprennent des données sur les performances antérieures des investissements, y compris les taux de rendement internes annuels composés bruts (ci-après dénommés "TRI") avant les commissions de gestion, les frais de constitution et le paiement d'une portion des plus-values revenant au gestionnaire, mais dans certains cas (lorsque cela est indiqué), après déduction des commissions et des frais du gestionnaire sous-jacent. Le taux de rendement annuel net représente le TRI après les commissions de gestion, les frais de constitution et le paiement d'une portion des plus-values revenant au gestionnaire. Les informations sur les performances antérieures, bien qu'elles constituent un outil utile pour évaluer l'activité d'investissement de Kartesia, ne sont pas indicatives des résultats futurs, et rien ne garantit que le Fonds générera des résultats comparables à ceux obtenus dans le passé.

Si une ou plusieurs des hypothèses sous-jacentes sur lesquelles les rendements ciblés sont basés s'avèrent incorrectes, les rendements réels peuvent alors différer sensiblement des rendements ciblés. Parmi les événements spécifiques susceptibles d'entraîner un écart entre les rendements réels et les rendements ciblés, figurent la conjoncture économique générale, les mauvaises performances des marchés du crédit, les mauvaises performances des fonds et sociétés sous-jacents, l'absence d'options de sortie attrayantes pour les investissements du Fonds et la difficulté à trouver des opportunités d'investissement attrayantes. En conséquence, les rendements réels réalisés sur ces investissements non réalisés peuvent différer sensiblement des rendements indiqués dans le présent document et rien ne garantit que tous les facteurs pertinents ont été pris en compte pour établir les rendements visés ou que les hypothèses utilisées dans le présent document sont exactes à la lumière des changements réels dans les conditions de marché et/ou économiques affectant les investissements.

Les informations contenues dans cette présentation sont également basées en partie sur l'évaluation de ces investissements, déterminée par Kartesia conformément aux *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines* ("IPEV") et aux politiques et procédures d'évaluation internes de Kartesia. Il n'est pas possible de garantir que les évaluations des investissements non cédés reflètent avec précision les montants pour lesquels ces investissements pourraient être cédés.

## Avertissement important concernant les études de cas

Des études de cas figurent dans cette Présentation afin d'illustrer la stratégie d'investissement, le processus et la vision des opportunités de marché de Kartesia. Les études de cas figurant dans cette présentation ne représentent pas l'ensemble du portefeuille d'un fonds spécifique. Les études de cas figurant dans cette présentation représentent un sous-ensemble d'investissements réalisés par le fonds ou des fonds précédents, dans le but d'illustrer différents types de situations dans lesquelles les fonds précédents ont investi. Il n'y a aucune garantie que des investissements similaires seront disponibles pour le fonds ou tout autre véhicule d'investissement ou mandat conseillé par Kartesia, ni que ces investissements seront rentables. Les objectifs de rendement pour les investissements non cédés sont basés sur des estimations raisonnables de Kartesia, mais il n'y a aucune garantie quant aux rendements réels à réaliser pour tout investissement individuel.

## Enregistrement réglementaire

Kartesia Management est autorisée et réglementée par la *Commission de Surveillance du Secteur Financier* (CSSF) au Luxembourg, Kartesia UK Ltd est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni (numéro d'enregistrement FCA 920933) et Kartesia Belgium est autorisée et réglementée par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) en Belgique.

## Processus et perspectives d'investissement

La description du processus d'investissement et de la construction potentielle du portefeuille n'est qu'une indication de l'intention actuelle de Kartesia et les détails décrits ici sont susceptibles d'être modifiés. Il n'y a aucune garantie que le Fonds aura finalement la possibilité d'investir conformément aux intentions actuelles de Kartesia.

## Considérations ESG

Les discussions sur les considérations ESG dans le contexte du Fonds ne sont pas des garanties de performance du Fonds. Les considérations ESG ne sont qu'un élément parmi d'autres pris en compte par Kartesia dans le cadre de son devoir de diligence à l'égard de tout investissement potentiel.

## Distribution

Les informations contenues dans cette Présentation ne doivent pas être publiées ou distribuées, directement ou indirectement, dans une juridiction où une telle distribution serait illégale. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les offres au public d'une telle juridiction. Cette Présentation et tous les documents distribués dans le cadre de ce document ne sont pas destinés à être distribués ou utilisés par une personne ou une entité citoyenne, résidente ou située dans une localité, un État, un pays ou une autre juridiction où une telle distribution, publication, mise à disposition ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation, ou nécessiterait un enregistrement ou une licence dans cette juridiction. Les destinataires de cette présentation doivent s'informer sur les exigences légales applicables dans leur juridiction et les respecter. En conséquence, en acceptant de recevoir cette présentation, les destinataires déclarent qu'ils sont en mesure de recevoir les informations sans enfreindre les restrictions légales ou réglementaires applicables dans la juridiction dans laquelle ils résident ou exercent leur activité.

# AVERTISSEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES

3/5

## Avis aux résidents de l'EEE

Les informations contenues dans le présent document sont destinées à évaluer l'intérêt pour un véhicule d'investissement qui n'existe pas encore et qui ne peut pas accepter d'engagements ou d'investissements. Les investissements dans un tel véhicule ne seront effectués qu'une fois le véhicule constitué et conformément aux conditions définitives figurant dans la documentation juridique constitutive de ce véhicule et dans le PPM qui s'y rapporte.

## Avis aux résidents du Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, cette présentation est distribuée par Kartesia UK Ltd. uniquement aux professionnels de l'investissement et ne s'adresse qu'à eux ; et/ou aux personnes qui sont des sociétés d'une taille significative, des associations non immatriculées, des fonds ou des trusts ou à leurs directeurs, cadres ou employés respectifs qui ont une expérience professionnelle de l'investissement dans des supports d'investissement non réglementés (chacun dans le cadre du Financial Services and Markets Act de 2000 (Promotion of Collective Investment Schemes) (Exemptions) Order 2001) ; aux autres personnes (autres que les membres du grand public) auxquelles elle peut être légalement communiquée, y compris en vertu d'une exemption prévue par les règles de conduite de l'U.K prévues par le Financial Conduct Authority (toutes ces personnes étant désignées ensemble sous le nom de « personnes concernées »). Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte n'est accessible qu'à ces personnes et ne sera mise en œuvre qu'avec elles. Cette Présentation ne doit pas être utilisée, au Royaume-Uni, par des personnes qui ne sont pas des personnes concernées et seules les personnes concernées pourront se baser sur cette Présentation. La transmission de cette Présentation à toute autre personne au Royaume-Uni n'est pas autorisée et peut constituer une infraction du Financial Services and Markets Act de 2000. Aucune personne au Royaume-Uni qui n'est pas une personne ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements telle que mentionnée ci-dessus ne doit considérer cette présentation comme constituant une promotion à son égard ou s'y fier à quelque fin que ce soit.

## Avis aux résidents des États-Unis d'Amérique

Aucune des participations du Fonds n'a été ou ne sera enregistrée en vertu de la loi américaine U.S. Securities Act de 1933, telle que modifiée (la "Securities Act"), ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État américain ou d'une autre juridiction concernée. Aucun enregistrement n'est envisagé. Ni la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ni aucune autorité ou commission des valeurs mobilières d'un État américain, ni aucune autre autorité ou commission des valeurs mobilières n'a examiné ou ne s'est prononcée sur l'exactitude ou l'adéquation de la présentation. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale. En outre, le Fonds n'a pas été et ne sera pas enregistré en tant que société d'investissement en vertu de l'Investment Company Act de 1940, tel que modifié ("Investment Company Act"), sur la base d'une ou de plusieurs exclusions ou exemptions. Les investisseurs éligibles devront faire certaines déclarations concernant leurs qualifications, notamment que chacun est un « accredited investor » et un « qualified purchaser », tels que ces termes sont respectivement définis dans la Securities Act et la Investment Company Act.

## Avis aux résidents du Canada

Aucune commission des valeurs mobilières ni aucun organisme de réglementation similaire, au Canada ou ailleurs, n'a examiné cette présentation ni ne s'est prononcé sur l'offre de ces titres, et toute déclaration contraire constitue une infraction. Les titres ne peuvent être vendus au Canada qu'à des acheteurs qui achètent, ou sont réputés acheter, pour leur propre compte et qui sont des investisseurs accrédités, au sens du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus ou du paragraphe 73.3(1) de la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario), et qui sont des clients autorisés, au sens du Règlement 31-103 sur les obligations d'enregistrement, les dispenses et les obligations permanentes des personnes inscrites. Toute revente des titres doit être effectuée conformément à une dispense de prospectus ou dans le cadre d'une opération non soumise aux exigences de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces ou de certains territoires du Canada peut conférer à l'investisseur le droit de demander la nullité ou des dommages-intérêts si le présent document d'offre (y compris toute modification de celui-ci) contient une information fausse ou trompeuse, à condition que ce droit soit exercé par l'acquéreur dans le délai prescrit par la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire en question. L'acquéreur est invité à se reporter aux dispositions applicables de la législation sur les valeurs mobilières de sa province ou de son territoire pour connaître les modalités d'exercice de ces droits ou à consulter un conseiller juridique.

## Performance des emprunteurs/entreprises du portefeuille

La capacité du Fonds à payer les montants dus aux investisseurs dépend des résultats d'exploitation généraux et des capacités de service de la dette des emprunteurs. Rien ne garantit que les emprunteurs seront en mesure de générer les fonds nécessaires pour remplir leurs obligations de paiement respectives dans le cadre des investissements. Un tel défaut de paiement entraînerait probablement une réduction des revenus du Fonds et une réduction de la valeur des prêts faisant l'objet d'un défaut de paiement.

## Risque de défaut

Dans la mesure où un emprunteur manque à ses obligations à l'égard d'un investissement, il est possible que le Fonds subisse une perte de capital ou d'intérêts en rapport avec ce manquement. En outre, le Fonds peut encourir des dépenses supplémentaires dans la mesure où elle cherche à recouvrer les sommes dues en cas de défaillance d'un investissement ou participe à la restructuration d'un investissement.

## Caractéristiques des prêts garantis de premier rang

Les prêts garantis de premier rang se situent généralement au niveau le plus élevé de la structure du capital. Les prêts garantis de premier rang sont généralement garantis par des actions dans certaines sociétés du groupe et peuvent également être garantis par des sûretés ou des garanties spécifiques, y compris, mais sans s'y limiter, des marques, des brevets, des comptes clients, des stocks, des équipements, des bâtiments, des biens immobiliers, des franchises et des actions ordinaires et privilégiées de l'emprunteur et de ses filiales, bien que la garantie accordée pour certains prêts garantis de premier rang puisse être limitée à une garantie sur les actions du groupe de l'emprunteur. En Europe continentale, la sûreté est souvent limitée aux actions de certaines sociétés du groupe, aux créances, aux soldes des comptes bancaires et aux droits de propriété intellectuelle. Il se peut que ces sûretés ne soient pas opposables. La valeur de toute garantie accordée pour une obligation de prêt peut fluctuer dans le temps et il n'y a aucune garantie que la valeur de cette garantie sera suffisante pour faire face aux obligations de paiement de l'emprunteur. Les garanties fournies par les emprunteurs peuvent être fortement corrélées à la situation financière de l'emprunteur (par exemple, les garanties accordées sur les actions de l'emprunteur ou des membres du groupe de l'emprunteur) et, si la situation financière de l'emprunteur se détériore, la valeur de la garantie peut également subir une baisse similaire. Les prêts garantis de premier rang ont généralement des durées plus courtes que les obligations de rang inférieur et exigent souvent des remboursements anticipés obligatoires à partir des flux de trésorerie excédentaires, des cessions d'actifs et des offres de titres de créance et de titres de participation sur une base prioritaire.

# AVERTISSEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES

4/5

---

## Réalisation des investissements ; liquidités limitées

Les investissements réalisés sont généralement négociés de gré à gré et non liquides et peuvent donc être difficiles ou impossibles à céder. Il peut être difficile de céder l'ensemble du portefeuille d'investissements du Fonds. Cela peut signifier qu'un compartiment se retrouve avec un ou plusieurs crédit(s) en cours à la fin de sa durée, qu'il n'est pas en mesure de céder au prix qu'il souhaiterait (ou pas du tout).

Historiquement, les investisseurs ou les prêteurs dans le cadre des prêts européens étaient principalement des banques commerciales et des banques d'investissement. La gamme d'investisseurs pour ces prêts s'est élargie pour inclure des gestionnaires de fonds, des compagnies d'assurance, des arbitragistes, des fonds spéculatifs, des investisseurs en difficulté et des fonds communs de placement à la recherche de rendements totaux potentiels accrus, ainsi que des gestionnaires d'investissement de trusts ou de sociétés spécialisées émettant des obligations et des obligations de prêt collatéralisées. Rien ne garantit que les niveaux futurs de l'offre et de la demande en matière de négociation de prêts assureront un degré suffisant de liquidité sur le marché. Cela signifie que ces actifs peuvent être soumis à un risque de cession plus important s'ils sont vendus à la suite de la mise en œuvre de la garantie sur le portefeuille ou d'une autre manière.

## Défauts et recouvrements

Les données historiques disponibles sur les niveaux de défaillance et de recouvrement pouvant être enregistrés sur les investissements en dette sont limitées, et aucune garantie ne peut être donnée quant aux niveaux de défaillance et de recouvrement pouvant s'appliquer aux instruments de dette investis, achetés ou originés par le Fonds. Les types de protection accordés aux créanciers varieront donc d'un investissement à l'autre. Les recouvrements sur un investissement en dette peuvent également être affectés par les différents régimes de faillite applicables dans les différentes juridictions et par le caractère exécutoire des réclamations contre les emprunteurs en vertu de ces régimes.

## Risque de crédit

Chaque compartiment est exposé au risque de crédit des parties avec lesquelles il effectue des transactions. Investir dans la dette comporte des risques liés à la capacité et à la volonté de l'emprunteur de rembourser le principal et de payer les intérêts. Les risques applicables aux investissements de crédit, en particulier, comprennent la possibilité que les bénéfices de l'emprunteur soient insuffisants pour faire face à ses obligations en matière de service de la dette, ainsi que la baisse de la solvabilité et le risque d'insolvabilité de l'emprunteur de ces prêts pendant les périodes de hausse des taux d'intérêt et de ralentissement économique. Un ralentissement économique pourrait perturber gravement le marché du crédit privé et avoir un effet négatif sur sa valeur et sur la capacité de l'emprunteur à rembourser le principal et les intérêts. Le risque de crédit peut également résulter de la défaillance d'une ou de plusieurs grandes institutions qui dépendent les unes des autres pour satisfaire leurs besoins de liquidité ou d'exploitation, de sorte que la défaillance d'une institution entraîne une série de défaillances de la part des autres institutions.

## Risque de remboursement anticipé

Rien ne garantit que les investissements resteront en circulation pendant toute la durée prévue. Il est possible qu'il y ait un remboursement anticipé imprévu du principal si l'emprunteur d'un investissement rembourse la dette avant l'échéance prévue. Les investissements peuvent être structurés avec des pénalités de remboursement anticipé en vertu desquelles un remboursement anticipé du principal entraîne des frais. Cependant, il n'y a aucune garantie que les pénalités de remboursement anticipé ou d'autres caractéristiques structurelles de l'investissement empêcheront son remboursement anticipé. En cas de remboursement anticipé du capital, il n'y a aucune garantie que des investissements similaires à ce moment-là produiront des rendements similaires.

## Risque de restructuration

Il est possible que des défaillances se produisent dans le cadre d'investissements qui peuvent par conséquent faire l'objet d'une restructuration plutôt que d'une procédure d'exécution. Le processus de restructuration et le comportement des différents groupes de créanciers ne peuvent être prédits et, par conséquent, le calendrier des paiements dus au titre de ces investissements pourrait être considérablement retardé. Rien ne garantit qu'à l'issue d'une telle restructuration, le Fonds continuera à recevoir les mêmes paiements contractuels d'intérêts aux mêmes moments et pour les mêmes montants qu'avant la restructuration, ou que la restructuration n'entrainera pas l'échange de tout ou partie d'un investissement en dette du Fonds contre une participation au capital de l'emprunteur ou de son groupe.

## Risques liés à la zone euro

La devise de référence de certains compartiments est l'euro et le Fonds investira dans des titres de créance de petites et moyennes entreprises. Kartesia ne peut être tenue responsable de tout événement économique ou financier lié à l'euro ou à la zone euro susceptible d'affecter les objectifs d'investissement et/ou la performance des compartiments. Bien que le Fonds vise d'investir principalement en euros, les variations des taux de change peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des investissements en portefeuille, les intérêts perçus par le Fonds, les gains et les pertes réalisés sur la vente des investissements en portefeuille et le montant des distributions, le cas échéant, à effectuer par le Fonds. En outre, le Fonds devra engager des frais pour convertir le capital et les revenus des investissements d'une devise à l'autre. Malgré certaines mesures réglementaires, des inquiétudes persistent quant au risque croissant que d'autres pays de la zone euro soient soumis à une augmentation des coûts d'emprunt et soient confrontés à une crise économique similaire à celle de Chypre, de la Grèce, de l'Italie, de l'Irlande, de l'Espagne et du Portugal, ainsi qu'au risque que certains pays quittent la zone euro (volontairement ou involontairement), ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités du Fonds en Europe, étant donné que l'impact de ces événements sur l'Europe et le système financier mondial pourrait être sévère. Cette situation ainsi que la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne ont soulevé un certain nombre d'incertitudes quant à la stabilité et à la position générale de l'Union économique et monétaire européenne et pourraient entraîner des changements dans la composition de la zone euro. Ces évolutions potentielles, ou les perceptions du marché concernant ces questions et d'autres questions connexes, pourraient avoir un effet négatif sur la valeur des investissements du Partenariat.

## Risques économiques

Les changements de politique en matière de fiscalité, de politiques fiscales et monétaires, de rapatriement des bénéfices, de conditions économiques, y compris, par exemple, les taux d'intérêt, les taux d'inflation, les conditions industrielles, la concurrence, les événements politiques et diplomatiques et d'autres facteurs pourraient avoir un effet substantiel et négatif sur les perspectives du Partenariat et, en particulier, sur sa capacité à acquérir et à céder des investissements, et d'autres réglementations économiques sont possibles, chacune d'entre elles pouvant avoir un effet négatif sur les investissements. Les économies des pays dans lesquels les investissements sont situés peuvent différer favorablement ou défavorablement les unes des autres en ce qui concerne le taux de croissance du produit intérieur brut, le taux d'inflation, le réinvestissement des capitaux, l'autosuffisance en ressources et la balance des paiements.

# CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ ET PRINCIPAUX RISQUES

5/5

---

## Régimes d'insolvabilité

La valeur des investissements du Fonds peut être affectée par diverses lois promulguées pour la protection des créanciers dans les juridictions de constitution des débiteurs et, si elles sont différentes, les juridictions à partir desquelles les débiteurs exercent leurs activités et dans lesquelles ils détiennent leurs actifs, ce qui peut avoir un effet négatif sur la capacité de ces débiteurs à effectuer des paiements en totalité ou en temps voulu. Les régimes d'insolvabilité propres à chaque juridiction peuvent avoir un impact négatif sur la capacité des emprunteurs ou des émetteurs à effectuer des paiements au Fonds, ou sur le redressement du Fonds en cas de restructuration ou d'insolvabilité, ce qui peut avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation du Fonds.

## Risques juridiques

Les lois et réglementations de certaines juridictions, en particulier celles relatives aux investissements étrangers et à la fiscalité, peuvent être modifiées ou faire l'objet d'une interprétation évolutive. En outre, il peut arriver que des actions en justice soient intentées dans plusieurs juridictions. En raison de la série complexe de documents juridiques et de contrats relatifs à certains investissements, ces derniers présentent un risque potentiellement plus élevé de litige concernant l'interprétation ou l'applicabilité de conditions particulières que d'autres investissements.

## Due diligence

Le processus de *due diligence* que le gestionnaire d'investissement a l'intention d'entreprendre dans le cadre des investissements du Fonds peut ne pas révéler tous les faits qui peuvent être pertinents dans le cadre d'un investissement. Avant que le Fonds n'effectue un investissement, le gestionnaire d'investissement effectuera pour le compte du Fonds les contrôles préalables qu'il juge raisonnables et appropriés en fonction des faits et des circonstances applicables à chaque investissement. L'objectif du processus de diligence raisonnable est d'identifier les opportunités d'investissement intéressantes sur la base des faits et des circonstances entourant un investissement. Dans le cadre de ce processus, le gestionnaire d'investissement devra évaluer un certain nombre de questions importantes d'ordre commercial, financier, fiscal, comptable, environnemental et juridique. Pour ce faire, il devra s'appuyer sur les ressources dont il dispose, y compris les informations fournies par la cible de l'investissement et, dans certains cas, sur des enquêtes menées par des tiers. Le processus de due diligence peut être subjectif en ce qui concerne les sociétés nouvellement constituées ou d'autres entités pour lesquelles seules des informations limitées sont disponibles. Par conséquent, rien ne garantit que le processus de *due diligence* mené à l'égard d'une opportunité d'investissement révélera ou mettra en évidence tous les faits pertinents qui peuvent être nécessaires ou utiles pour évaluer cette opportunité d'investissement. Rien ne garantit non plus qu'une telle enquête aboutira à un investissement fructueux.

## Avis de non-responsabilité concernant la monnaie

Tous les montants indiqués dans le présent document sont libellés en Euros. Tout destinataire résidant dans un pays dont la monnaie nationale n'est pas l'Euro doit noter que les rendements de ses investissements ou les coûts associés à l'achat, à la détention, à la conversion ou à la vente de parts du Fonds ou autrement liés à l'investissement dans le Fonds peuvent augmenter ou diminuer en raison des éléments suivants les fluctuations de change entre l'Euro et cette monnaie nationale.

## Avertissement fiscal

Les performances futures du Fonds et le rendement de l'investissement d'un investisseur dans le Fonds peuvent être soumis à l'impôt et le traitement fiscal spécifique du rendement d'un investisseur variera en fonction de la situation individuelle de l'investisseur. Les investisseurs doivent également savoir que le traitement fiscal des performances futures du Fonds et de tout rendement peut être modifié, éventuellement avec effet rétroactif (par exemple en raison de changements dans les lois applicables).

## Avertissement sur les principaux risques

Le capital est à risque et tout investissement dans le Fonds comporte des risques importants, y compris le risque de perte de la totalité de l'investissement. Rien ne garantit que le Fonds atteindra ses objectifs ou évitera des pertes importantes. La stratégie du Fonds ne garantit pas un profit ou une protection contre les pertes.



# KARTESIA

## Royaume-Uni

📞 +44 203 700 3330

📍 6 Chesterfield Gardens  
W1J 5BQ Londres

## Espagne

📞 +34 914 197 619

📍 7 Calle de Montalbán  
28014 Madrid

## Belgique

📞 +32 2 808 02 36

📍 Avenue Louise 250,  
BE-1050 Bruxelles

## France

📞 +33 1 70 77 04 60

📍 8-10 rue Lamennais  
75008 Paris

## Luxembourg

📞 +352 27 861 551

📍 5-7, rue Leon Laval  
L-3372 Leudelange

## Allemagne

📞 +49 89 380 368 19

📍 Promenadeplatz 9, 80333 Munich

📍 Bockenheimer Landstrasse 51-53  
60325 Francfort

Pour toute question complémentaire,  
veuillez contacter

Laurent Bouvier  
Associé gérant  
[laurent.bouvier@kartesia.com](mailto:laurent.bouvier@kartesia.com)  
Direct : +32 2 808 02 38  
Mobile : +32 471 644 208

Frantz Paulus  
Responsable des relations avec les  
investisseurs  
[frantz.paulus@kartesia.com](mailto:frantz.paulus@kartesia.com)  
Direct : +32 2 588 73 39  
Mobile : +32 492 157

CONTACTEZ-  
NOUS